

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

OBJET :
**AMENAGEMENT DE
LA HALLE ET DE LA
PLACE DE VERDUN
- APPROBATION DU
PROGRAMME DES
TRAVAUX -
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 01.06.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 01.06.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 14 JUIN 2016

Séance du Conseil Municipal du 07 juin 2016,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD
Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL
KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy,
ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GRIMAUD Gérard donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme CHOPIN Marie-Christine donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

Afin de conforter l'attractivité commerciale de notre cœur de ville, il a été décidé
de mettre en place des actions renforçant la qualité urbaine du centre-ville et qui
valorise son patrimoine en s'appuyant en particulier sur une opération phare : la
transformation qualitative de la Halle de Verdun, actuellement halle ouverte et
peu utilisée, en lieu de vie dédié à la fois à des animations commerciales et à
des animations associatives, élément moteur pour le commerce de proximité.
L'aménagement de la halle sera accompagné par l'aménagement urbain de ses
abords (la Place de Verdun et la rue Gambetta).

Le projet d'aménagement se décompose en deux tranches comprenant les
travaux suivants :

I) Tranche 1

- Fermeture de la Halle avec un dispositif vitré,
- Reprise des balustres côté sud,
- Mise aux normes d'accessibilité des WC publics situés en rez de place,
- Reprise de la place sur son angle Sud avec la rue Gambetta
- Reprise du parvis côté nord.
- Aménagement des locaux en rez de place afin qu'ils puissent être
dédiés à des activités en lien avec l'attractivité ou la promotion du
centre-ville et de son commerce.

II) Tranche 2

- Aménagement de la Place de Verdun et de son pourtour (dont Grand Rue)
- Aménagement de la Rue Gambetta

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 402 100.00 H.T. se décomposant ainsi :

- 622 950.00 € pour la tranche 1
- 779 150.00 € pour la tranche 2

Il convient donc de solliciter des aides de l'Etat pour l'ensemble de l'opération ainsi que du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la tranche 2 uniquement.

En effet, il est précisé que cette délibération complète la délibération n°2015-15 du 16 décembre 2015 qui autorisait d'ores et déjà Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région et du Département pour les travaux sur la halle.

En tenant compte de ces éléments, le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Opération	Montant € HT	Financeurs	Montant € HT	%
Aménagement de la Halle de Verdun	1 402 100.00 €	Région	350 000.00	25% du total
		<i>(sur tranche1)</i>	140 400.00	<i>(10% sur tranche1)</i>
		<i>(sur tranche2)</i>	209 600.00	<i>(15% sur tranche2)</i>
		Département	180 000.00	13% du total
		<i>(sur tranche1)</i>	30 000.00 <i>Notifié</i>	<i>(2% sur tranche1)</i>
		<i>(sur tranche2)</i>	150 000.00	<i>(11% sur tranche2)</i>
		FSIL	420 630.00	30%
		Ville	451 470.00	32%
	1 402 100.00		1 402 100.00	100%

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le programme de cette opération tel que défini ci-dessus par M. le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions telles que présentées dans la délibération auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Etat

PRECISE que les crédits relatifs aux études seront inscrits au budget 2016, nature 21318.

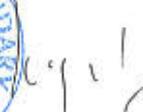
ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 07 juin 2016.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
13 JUIN 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
09 JUIN 2016
Par publication le :
14 JUIN 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 09/06/2016
N°011-211100763-20160607-2016-128-DE